

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

| EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Référence : 2022-09/01

Nous, Pierre EELBODE, Président de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-3 et L.2131-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-10/04 du 14 octobre 2021 modifiant la délibération n° 2020-07/02 du 10 juillet 2020 et portant sur la délégation d'attributions du Conseil au Président,

| DECIDONS

Article 1 : Objet

Signer les actes ci-après référencés, pour la période du 1^{er} au 31 août 2022 :

Numéro	Objet	Fournisseur	Montant en € HT	Date
2022-0849	Achat de petits électroménagers	NVBURO	132,38 €	01/08/2022
2022-0850	Réaménagement de la borne d'accueil de la piscine	LDLC.PRO	74,57 €	01/08/2022
2022-0852	Remplacement d'une cellule haute tension pour poste de transformation	ELEC77	12 407,50 €	02/08/2022
2022-0860	Achats de bouteilles d'eau	COCCIMARKET	52,00 €	05/08/2022
2022-0868	Réparation du bardage bois composite Maison de santé de Crouy-sur-Ourcq	SILOTTO SARL	1 545,80 €	10/08/2022
2022-0869	Fourniture et pose de pièces pour l'entretien du Citroën Berlingo	GARAGE COULON	53,32 €	10/08/2022
2022-0870	Travaux d'évacuation d'eau de fossé à Grand Champ	TPLV METIVIER	580,00 €	10/08/2022
2022-0871	Maintenance des équipements de fermeture automatique	PORTIS DIVISION - OTIS	630,00 €	10/08/2022
2022-0872	Mise aux normes PMR de la voirie CCPO	PROZON	127,98 €	10/08/2022
2022-0881	Matériel électrique	CGED MEAUX	594,16 €	12/08/2022
2022-0882	Honoraires dans le cadre du règlement amiable d'un litige d'emprise irrégulière	Richer & Avocats Associés	925,00 €	12/08/2022
2022-0883	Maintenance de la sirène du siège communautaire	SIRIS PROTECTION	300,70 €	12/08/2022
2022-0884	Achat de corbeilles extérieures	CHALENV	369,62 €	12/08/2022
2022-0886	Achat de consommables pour le matériel d'entretien des espaces verts	JARDINS LOISIRS 77	142,59 €	12/08/2022
2022-0880	Gardiennage de site par un agent cynophile	PILES	4 230,00 €	16/08/2022
2022-0885	Alimentation électrique des Food trucks pour le forum des association	ELEC 77	800,00 €	17/08/2022
2022-0906	Entretien des végétaux - STEP de Douy-la-Ramée et de Mary-sur-Marne	EDENFERT SARL	4 140,00 €	22/08/2022
2022-0895	Abonnement à une revue spécialisée	PREVENTION BTP	75,00 €	24/08/2022

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le

ID : 077-247700065-20220905-DEC_20220901-AU

SLOW

Numéro	Objet	Fournisseur	Montant en € HT	
2022-0902	Maintenance des installations de traitement d'air stade	DALKIA ILE DE FRANCE	1 495,40 €	25/08/2022
2022-0903	Sécurisation des accès autour du siège communautaire	RAMERY TRAVAUX PUBLICS	3 600,00 €	25/08/2022

Article 2 : Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Melun. Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « Télérecours citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr).

Article 3 : Ampliation

Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux.

Fait à Ocquerre, le 5 septembre 2022
Pierre EELBODE
Président

